

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(Article 28 du CMP)

Réalisation de films vidéo et spots publicitaires des sites touristiques de la Vallée de l'Ubaye



Date limite de réception des offres : 31 octobre 2014

Renseignements administratifs :

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'UBAYE »

4, Avenue des 3 Frères Arnaud

04 400 – BARCELONNETTE -

04.92.81.28.23 Fax : 04.92.81.15.26

administration@ubaye.com

Renseignements techniques :

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'UBAYE »

Service tourisme

4, Avenue des 3 Frères Arnaud

04 400 – BARCELONNETTE -

04.92.81.03.68 Fax : 04.92.81.51 67

info@ubaye.com

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :

- Communauté de Communes «Vallée de l'Ubaye» 4, Avenue des 3 Frères Arnaud, 04 400 BARCELONNETTE

2 - REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

- M. Jacques MARTIN, Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye.

3 - PROCEDURE DE PASSATION :

- Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics.

4 - OBJET DU MARCHE :

- Réalisation de films vidéo et spots publicitaires des sites touristiques la Vallée de l'Ubaye.

5 - DUREE DU MARCHE :

- Le marché est conclu pour la période de réalisation.

6 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

- Prix forfaitaire de la prestation 50%
- Qualité de la note méthodologique qui spécifie les moyens consacrés (vue aérienne par drone ou hélicoptère, appel à des mannequins...) 40%
- Compétences exposées 10%

7 - LIEU OU L'ON PEUT REMETTRE LES OFFRES :

- Communauté de Communes «Vallée de l'Ubaye» 4 Avenue des 3 Frères Arnaud, 04 400 BARCELONNETTE.
- Les offres devront être remises par tout moyen permettant de justifier la date et l'heure de réception sous pli cacheté portant la mention « ne pas ouvrir - Réalisation de films vidéo et spots publicitaires des sites touristiques la Vallée de l'Ubaye.».

8 - LES OFFRES SERONT COMPOSEES DES PIECES SUIVANTES :

- DC1
- DC2
- NOTI2
- DC4 (en cas de sous-traitance d'une partie de la réalisation).
- Les références en matière de prestation du même type et les compétences de la société.
- Méthodologie détaillée et contractuelle.
- Le coût forfaitaire.
- Planning prévisionnel des réalisations.
- Acte d'engagement (à compléter, dater et signer par le candidat).
- Cahier des charges (à parapher sur chaque page par le candidat).

9 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

- **31 octobre 2014 à 16h00**

10 - DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

- Le site Internet de la Collectivité : **le 25 septembre 2014**
- L'affichage aux portes de la Communauté de communes : **le 25 septembre 2014**
- Le BOAMP : **le 25 septembre 2014**